



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 016-200099455-20260325-DE2026_03_031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du mercredi 25 mars 2026

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 19 Christian CROIZARD, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Christian BARBANCHON, Jimmy HENTRY, Renée ZAJAC, Pascal LABRUNIE, Eric GOURDON, Jean-Christophe BORDAS, Sylvie HERRMAN, Gaëtan BERREHOUC, Nathanaël CHADOUTEAU, Didier BEAULIEU, Héroïse FELIX, Marie FRANCESCONI, Martine LANDIER, Stéphanie MASIA, Lyonel SEGEARD, Anne PELLISSIER

Absents représentés : 2 Helena RIFFAUD représentée par Jimmy HENTRY, Bérangère ROQUET représentée par Lyonel SEGEARD

Absents et Excusés : 2 Marie-Claude LEMAIRE, Nicolas DENYS

Membres votants : 21

Date de la convocation : 20/03/2026

Secrétaire de séance : Héroïse FELIX

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_03_031

Désignation des délégués du Conseil Municipal au SIVOS de l'Ecole de FONTCLAIREAU-FONTENILLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SIVOS de l'Ecole de Fontclaireau-Fontenille,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléant pour représenter la commune pour siéger au SIVOS de l'Ecole de Fontclaireau-Fontenille,

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du SIVOS de l'Ecole sus nommée.

DE2026_03_031

Le Maire lance un appel à candidatures et procède aux opérations de vote.

Se présentent :

Membres titulaires :

- M. Nathanaël CHADOUTEAU
- M. Christian CROIZARD

Membres suppléants :

- M. Christian BARBANCHON
- M. Lyonel SEGEARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner **Nathanaël CHADOUTEAU** et **Chrisitan CROIZARD**, **titulaires** au SIVOS de l'Ecole FONTCLAIREAU-FONTENILLE,
- **DECIDE** de désigner **Christian BARBANCHON** et **Lyonel SEGEARD**, **suppléants** au SIVOS de l'Ecole FONTCLAIREAU-FONTENILLE.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 016-200099455-20260325-DE2026_03_031-DE

S²LO

Pour copie conforme,

Le Maire de Mansle-les-Fontaines,
Christian CROIZARD

